

Circonscription d'Aix Touloubre

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Ecole : primaire LA POMME DE PIN

Directrice: Mme WAGLER

Compte rendu de Conseil d'école n°1

du 09/11/2021

début de séance : 18h - levée de séance : 19h35

Conseil d'école réalisé en présentiel

Présents :

Enseignants : Mmes Wagler, Calmettes, Chazeau, Cuenca, Polaert, Katinov, Korzine ,Vermelen, Rambert , Beauvinon, Dieuloufet, et Mr Montero

Représentants Mairie : Mme Garcia , Mme Galtier, Mme Dada, Mme Siegwald

Parents d'élèves élus : MAGARIAN Amandine, TRANCHARD Céline, MARTINEZ Mélanie, BRES Céline, JOFES Graziella, ERNST Patrick, BALLESTER Marion, DURAND Corinne, PANZOLATO Sylvia, BOGAERT Laurie, GILLET Catherine

Excusés : Mme Lorey, Mme Fanara DDEN, Mme Noé et Mme Chabert.

Caractères noirs : propos de la directrice ou de l'équipe pédagogique.

Caractères verts : propos des représentants de la mairie.

Caractères bleus : propos des parents d'élèves délégués de l'AIPE

1/ Accueil des nouveaux membres du conseil d'école- rôle du conseil d'école

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 8 octobre 2021.

Sur 530 inscrits, 281 personnes ont voté soit un taux de participation de 53.02 %.

L'AIPE qui était la seule en lice a donc remporté ces élections avec 12 titulaires et 11 suppléants.

► Rappel du rôle du conseil d'école :

Composition du conseil d'école : La directrice en est la présidente, le maire ou son représentant, les enseignants de l'école, le délégué départemental de l'Education Nationale (DDEN), les représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, l'IEN assiste de droit aux délibérations.

► Organisation du CE :

Le conseil d'école est constitué pour une année. Il se réunit au moins une fois par trimestre. La présidente arrête l'ordre du jour et l'adresse aux membres du conseil au moins huit jours avant la date de celui-ci. Seuls les points figurant sur l'ordre du jour sont abordés. Les questions diverses peuvent être déposées jusqu'à 48h avant le conseil d'école.

► Compétence du CE :

Sur proposition de la directrice :

Le CE vote le règlement intérieur dans le respect du règlement départemental lui-même issu de la circulaire ministérielle n° 2013-144 du 6 septembre 2013.

Le CE donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

Le CE adopte le projet d'école.

Le CE n'est pas le lieu de règlements personnels ou individuels (sauf s'ils sont prévus à l'ordre du jour).

2/ Effectif et organisation pédagogique :

L'école élémentaire compte au jour d'aujourd'hui 322 élèves inscrits répartis sur 12 classes.

Ceux-ci sont répartis comme suit :

CPA :25	CPB : 26	CP/CE1 :22	CE1A :27	CE1B :27	CE2A :29	CE2B :27
CE2/CM1 :27	CM1 : 28	CM1/CM2 :28	CM2A :28	CM2B :28		

La directrice précise que certaines familles se sont plaintes à la rentrée de la constitution des classes. Elle rappelle que la configuration des classes et la répartition des élèves se fait en concertation. Les maîtres prennent un grand nombre de critères en compte pour faire en sorte que les classes soient équilibrées et que chaque enfant puisse s'y épanouir pleinement (aussi bien dans leurs apprentissages que socialement). Mme Wagler précise que les changements de classe à la demande ne sont pas possibles et que seul le conseil des maîtres peut décider d'un aménagement de scolarité pour des élèves à besoins éducatifs particuliers.

L'école compte 15 enseignants, 5 AESH, une psychologue scolaire : Mme Garcia Sabrina.

L'école élémentaire n'est plus PIAL contrairement à l'an dernier (pôle inclusif d'accompagnement localisé). L'école fait désormais partie du PIAL Château double- Sainte victoire. Deux coordonnateurs, directeurs d'école, gèrent la répartition des AESH sur le PIAL. Une demande a été faite auprès du PIAL pour qu'une AESH supplémentaire soit affectée à l'école.

Nous avons actuellement 117h de notifications MDPH pour un nombre d'heures d'AESH de 111h. L'école est donc déficitaire, d'autant plus que 4 notifications sont encore en attente de validation par la commission MDPH.

Interviennent également dans l'école, des animateurs mairie dans le cadre des activités sportives, Mme Denise GAVAREL qui gère l'activité BCD avec un nombre d'heures inférieur à celui de l'année passée puisque Mme Gavarel travaille depuis peu à mi-temps.

► **Communication** :

La directrice précise qu'il est important que les familles consultent régulièrement leurs mails (dont les spams) et Educartable. La communication école-familles, pour ce qui concerne les messages de la direction se fait principalement par ces moyens. Elle se fait aussi par le biais du cahier de liaison qui reste l'outil de communication privilégié entre les parents et les enseignants. Mme Wagler s'excuse pour les désagréments liés à la non réception de certains mails de l'école et explique que la boîte académique est fréquemment blacklistée par certains opérateurs.

Un rappel est fait quant à l'usage d'Educartable : Educartable est une plateforme d'échanges qui a été mise en place pour assurer la continuité pédagogique en cas d'absence ou de fermeture de classe liées au covid.(sauf si l'enseignant a spécifié aux parents son propre usage de la plateforme).

Educartable n'étant pas consulté régulièrement par les enseignants présents en classe : il est demandé aux familles d'utiliser le cahier de liaison pour toute communication.

Mme Wagler termine sur ce point en demandant aux familles de ne pas utiliser le numéro de téléphone portable des enseignants. Ce numéro est leur numéro de téléphone personnel et de nombreux abus ont pu être relevés depuis ce début d'année.

► **Assiduité scolaire** :

Mme Wagler rappelle que toute absence doit être justifiée par écrit sur papier libre, quel qu'en soit le motif. L'absentéisme est contrôlé par l'établissement et par l'académie. Il peut être sanctionné. Mme Wagler précise qu'en cas d'absences récurrentes et non justifiées, son rôle est de réunir l'équipe éducative et les responsables de l'enfant pour mettre en place un dispositif d'aide et d'accompagnement adapté. Elle en informe alors le Dasen.

3/ Budget:

La coopérative scolaire :

Actuellement, le solde de la coopérative scolaire est de 11215€.

Nous remercions les familles qui y ont participé : 2265€ ont été récoltés en début d'année, et nous remercions la mairie qui nous a versé une subvention de 2488€.

L'école est adhérente à l'OCCE 13, le coût de cette adhésion est fonction du nombre d'élèves, et du nombre de personnels travaillant auprès des élèves. Cette année, le montant de l'adhésion s'élève à 756.80€.

Chaque classe possède un budget coopérative de 100€ pour l'achat de petites fournitures. Ce budget a été revu à la baisse car l'école s'engage dans un grand projet cette année, dont le coût est relativement élevé.

Depuis septembre, la coopérative a déjà permis l'adhésion de l'école au site Educartable nécessaire à la mise en place de la continuité pédagogique en cas de fermeture de classe (129.60€), et l'achat de livres pour la BCD (100€).

[Une question est posée concernant le lien entre la BCD et la bibliothèque municipale.](#)

Est alors précisé que ces deux bibliothèques sont deux entités différentes et qu'il pourra arriver que certaines classes se rendent à la bibliothèque municipale cette année, comme cela a pu se faire les années précédentes.

Le budget mairie :

Nous remercions la mairie qui nous a octroyé le même budget que l'an passé.

Ce budget s'élève à 41€/ élève sans compter les budgets direction, achat de livres, achat de matériel sportif, ou transport.

4- Règlement intérieur et charte informatique :

Le règlement intérieur reste le même que l'an dernier. La charte informatique également. Celle-ci sera revue et corrigée au moment où l'école sera dotée de tablettes ou de TBI.

Y sont précisés :

- Que les horaires et points d'entrée et de sortie sont susceptibles d'évoluer en fonction du protocole sanitaire et du plan vigipirate. Dans ce cas, les familles en sont informées par mail ou sur Educartable et sont tenues de respecter les consignes.
- Que tout individu pénétrant dans l'école doit porter un masque si le protocole sanitaire est à un niveau qui le spécifie. Auquel cas, l'accès à l'établissement peut lui être refusé par la directrice.
- Qu'en cas de besoin, les secours peuvent être appelés.
- Les jeux de cour interdits ou autorisés

Règlement intérieur et charte informatique adoptés à l'unanimité.

5- Sécurité dans l'école et travaux:

Le PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) a été revu et modifié cette année. Il a été transmis à la mairie pour validation par les services compétents.

Le PPMS précise les conduites à tenir en cas de :

- Attentat-Intrusion
- Confinement
- Incendie.

Rappel est fait qu'en cas d'application du PPMS, les familles ne doivent pas venir à l'école pour récupérer leurs enfants. Elles ne doivent pas non plus téléphoner pour ne pas encombrer le réseau.

Un flyer concernant la conduite à tenir sera transmis prochainement aux familles par mail et sur Educartable.

Le plan Vigipirate est toujours à son niveau le plus élevé : « Alerte urgence attentat ». La vigilance de tous est donc de rigueur par rapport aux risques. Le portillon du rez de chaussée doit toujours être fermé, tout comme les portes donnant sur l'extérieur.

Personne ne doit pénétrer dans l'enceinte de l'établissement sans y avoir été autorisé : cela est valable sur les temps scolaires et périscolaires.

Durant la première période, un exercice « incendie » a eu lieu et un premier exercice « PPMS Attentat-intrusion » également.

Au cours de l'année, doivent encore se dérouler 2 exercices incendies et au moins 1 exercice PPMS.

Mme Wagler et Mme Peybernes ont pris contact avec le centre des pompiers de Coudoux et ont rencontré l'adjointe du chef de centre. Celle-ci est venue répondre aux questions des directrices concernant la sécurité des locaux.

Au cours du second semestre, sera organisé un exercice incendie « grandeur nature » avec la présence des pompiers. Les enseignants, personnels et élèves ne seront prévenus ni de la date ni de l'heure de cet exercice.

La commission de sécurité est passée fin août, et a laissé un avis favorable.

Des travaux demandés l'an dernier, liés à la sécurité ont été réalisés :

- Réparation des fixations des portes coupe-feu endommagées.
- Installation de serrures sur les portes interclasses (PPMS intrusion : les portes interclasses sont toujours déverrouillées sauf en cas d'intrusion) (Reste une serrure à installer entre les classes 2 et 3 / en attente de livraison)
- Motorisation du portail situé à droite de la cantine pour permettre l'évacuation si besoin
- Activation des digicodes avec mise en place de badges personnels pour les portes donnant sur l'extérieur.

Restent à prévoir :

- Installation d'une sirène à l'extérieur pour que l'alerte incendie soit audible dans la cour.
- Mise en place d'un système d'alerte Intrusion différent du système d'alerte confinement. L'équipe pense qu'un système de badges individuels avec antennes relai serait le plus efficace. La demande a été faite à la mairie.

Mme Garcia confirme la mise en place de badges spécifiques. Ceux-ci sont actuellement en phase de test à l'école élémentaire Paul Doumer. Ils seront très prochainement fournis aux écoles de la Pomme de Pin.

D'autres travaux ont également été réalisés :

- Réparation du pas de porte de la porte vitrée située près de la classe 1 et menant aux escaliers.
- Installation d'un rideau dans le bureau de direction
- Réparation du portillon situé sur la coursive près des classes 2 et 3.
- Remplacement des portes des placards du gymnase par des rideaux.
- Réparation de la plaque cachant le joint de dilatation de la dalle sur la coursive
- Motorisation du grand portail (rez de chaussée)

Restent à réaliser :

- Installation de bloque-portes à aimant pour laisser les portes ouvertes des toilettes (toilettes coursive).(Les services techniques ont confirmé leur installation très prochainement)
- Changement de la vitre brisée dans la cour (puit de lumière). La vitre brisée ne risque pas de tomber. Malgré cela, le lieu a été isolé pour éviter que les enfants ne s'en approchent. La vitre est commandée et la réparation est prévue prochainement.(en attente de livraison)
- Mise en service du digicode avec badge pour le petit portail du rez de chaussée

Nous remercions bien entendu la mairie et les services techniques, qui depuis le début de l'année sont très réactifs aux demandes de l'école.

Sécurité et protocole sanitaire :

Enfin, Mme Wagler revient sur le protocole sanitaire applicable depuis la rentrée du 2 septembre.

Elle rappelle que les Bouches du Rhône restent pour le moment au niveau 2 : Port du masque en classe pour les élèves et le personnel...

L'école fonctionne comme l'an dernier par groupes sanitaires.

La directrice souligne que cette année le fonctionnement par groupe sanitaire a été plus compliqué à faire entendre aux familles que l'an dernier. La directrice s'est vue à plusieurs reprises interpellée par des parents mécontents. La directrice rappelle que l'organisation actuelle est le fruit d'une lourde réflexion qui s'est faite de concert entre les écoles du village et la mairie, et qu'elle dépend de nombreux facteurs tels que la configuration spatiale de l'école, le nombre d'élèves, le nombre de personnels....

Concernant les fermetures de classes liées aux cas de covid positifs déclarés. C'est la cellule covid, qui en liaison avec l'ARS , donne les directives à suivre. En cas de cas positif, la classe est fermée. Le groupe sanitaire peut quant à lui, encore l'être, cela dépend des décisions de l'ARS .

Des tests salivaires ont été réalisés en période 1. Tous ont été négatifs. (environ 2/3 des élèves se sont faits testés).

Mme Wagler reviendra vers les familles pour leur transmettre de nouveau l'autorisation parentale et permettre à chacun de ne pas faire les choses dans la précipitation comme cela a pu être le cas en période 1. Elle précise que toute autorisation n'est valable qu'accompagnée de la copie de la carte vitale ou de l'attestation de l'assurance maladie.

[Une maman d'élève demande pourquoi la montée des écoliers n'est pas empruntée.](#)

La montée des écoliers n'est pas empruntée pour éviter autant que possible les croisements et donc les brassages. Chaque classe emprunte ses propres itinéraires pour limiter les brassages et ainsi répondre au mieux au protocole sanitaire.

6/ Projets :

En raison des conditions sanitaires encore incertaines, de l'éloignement du site en cas de cas positif (difficultés pour certains à venir récupérer leurs enfants sur le site....), les enseignants préfèrent jouer la carte de la prudence. Ainsi, aucune classe verte ne sera programmée cette année.

► Interventions EPS :

- **Mini basket** en période 2 pour les CPA de Mme Lorey
- **Vélo ou activité de roue** en période 2 pour les CE1A de Mme Katinov et les CM1/CM2 de Mme Dieulouf, puis en période 3 pour les CE1B de Mmes Chazeau et Chabert (seront intégrés aux CE1B les CE1 du cour double de Mme Vermelen), et pour les CE2A de Mmes Wagler et Beauvinon, et enfin en période 4 pour les CE2B de Mr Montero. Certaines classes iront en sorties vélo : ces sorties nécessitent un encadrement spécifique et la présence d'adultes agréés. Les enseignants remercient les parents qui se sont portés volontaires pour cet agrément.
- **Escalade** : en période 1 et une partie de période 2 pour les CE2/CM1 de Mme Korzine et les CM1 de Mme Calmettes
- **Acrosport** en période 2 pour les CPB de Mmes Cuenca et Noé et les CP/CE1 de Mme Vermelen.
- **APPN (activités physiques de pleine nature)** en période 5 pour les CM2A et B. Les CM2 du cours double se grefferont aux classes de Mme Rambert et de Mme Polaert.
- **Tournoi de Kinball** (sport collectif d'origine québécoise permettant de travailler la cohésion et l'esprit d'équipe) – pour les groupes sanitaires 2 et 3 en période 2, pour le groupe sanitaire 1 en période 5.

► Sortie intégration/cohésion :

Avec l'aide des intervenants sport de la mairie, l'équipe pédagogique a organisé cette année 3 sorties « intégration/ cohésion » les 24 et 28 septembre et le 1er octobre derniers. Ces sorties avaient pour objectif principal de développer l'esprit de cohésion au sein de chaque groupe classe. Le bilan est plutôt positif.

► Piscine

Les classes de CE1A-B , de CE2A-B et de CE2/CM1 se rendront à la piscine de Berre. Les enseignants concernés préviendront les parents et auront besoin de volontaires pour permettre le bon encadrement des élèves.

Les classes iront deux par deux à la piscine. Ce sont les classes d'un même groupe sanitaire qui se rendent à la piscine en même temps.

► Autres interventions :

-Intervention de l'infirmière scolaire sur des thèmes en lien avec les IO : CP : l'hygiène bucco dentaire – CE1 : alimentation – CE2 : sommeil et relaxation – CM1 : écrans et CM2 : puberté.

-Intervention Métropole auprès des CM2 : apprendre à prendre le bus, lire un plan, des horaires...connaître les règles élémentaires de sécurité....(le 6 décembre)

-Festival du livre : du 21 mars au 1^{er} avril prochains. Les enfants pourront consulter les livres disponibles à l'école. Les commandes se feront par le biais d'internet. Un pourcentage de la recette sera reversé à l'école sous forme d'une dotation de livres.

► Informatique

La mairie s'est vu octroyer le droit à la subvention dans le cadre du plan de relance académique.

L'école sera dotée dans un premier temps de tablettes et de la wifi.(malette)

Les TBI seront installés plus tard.

Mme Garcia précise que la mairie dotera chaque école élémentaire de 20 tablettes (au lieu d'une quinzaine prévue initialement)

► Projet Danse

Ce projet sera réalisé par les classes de CPA, CPB et CP/CE1. Il fera appel à une professeur de danse agréée : Mme Moenne.

Celle-ci interviendra d'avril à juin, à raison d'une séance par semaine et par classe.(6 séances par classes)

Coût du projet :516.80€ HT

Ce projet sera financé par la coopérative scolaire.

► Projet fluence et théâtre

La fluence de lecture est définie comme la capacité à lire avec aisance, rapidement, sans erreurs et avec une intonation adaptée. Cette compétence de lecture est cruciale puisqu'elle permet de lire sans effort et favorise l'accès à la compréhension.

Cette année, l'ensemble des classes travaillent sur cette compétence.

L'école a pu, grâce au budget mairie, faire l'acquisition de livrets d'entraînement à la lecture fluide, et elle poursuit aussi son travail avec la méthode « agir pour l'école ».

Constat a été fait que certains élèves se trouvent en difficulté à ce niveau et que l'accès à la compréhension ; et ce de façon transversale, est plus compliqué. Ils ont aussi pu constater que beaucoup d'élèves manquaient de confiance en eux, qu'un travail sur la diction, l'aisance à l'oral et la posture serait intéressant et porteur.

L'équipe a donc réfléchi au projet théâtre et fluence.

Au niveau de la fluence, il y a donc harmonisation des pratiques en classe (fichiers, méthodes). Mise en place du projet « Les battles de lecture » pour les élèves de cycle 3 entre autres.

Au niveau du théâtre, sont prévus :

► Une sortie au théâtre :

- Le 26 novembre : pour les classes du groupe sanitaire 3. Pièce sur le thème des droits de l'enfant avec la Compagnie La tête dans les nuages.
- Les 14 et 16 décembre : pour les autres classes, avec la même compagnie et une pièce sur le thème de la lecture.
- Coût : 3850€TTC pour l'ensemble des classes.
- Cette sortie est financée en partie par une subvention exceptionnelle de la mairie (2500€) et par la coopérative scolaire.
- Le coût du transport est supporté par le budget transport de la mairie.

► Intervenants théâtre :

Sont prévues les interventions de professionnels pour permettre la mise en place d'ateliers (travail en 1/2 groupe classe à raison de 5 à 7 séances pour chaque élève). Ces ateliers permettront de travailler les compétences citées plus haut.

- Coût estimé à 12000€. La directrice a demandé à ce que le devis soit revu à la baisse et est en attente de celui-ci.
- Une participation de 5€ par enfant sera demandée aux familles.
- L'AIPE aidera également la coopérative scolaire à financer ce projet.(au moins à hauteur de 2000€)

Un parent d'élève souligne que le coût de ce projet reste raisonnable compte tenu du nombre de séances, d'heures et d'intervenants.

Question est posée sur la possibilité de représentations théâtrales en fin d'année.

Rien n'est exclu pour le moment. Cela dépendra d'une part du contexte sanitaire, d'autre part des enseignants et des élèves.

Le calendrier des interventions doit encore être défini. Elles ne débuteront pas avant la période 3.

► Chorale :

Toujours dans cette optique de développer la confiance en soi avec le travail de la respiration et du geste vocal , certaines classes vont travailler la pratique du chant.

7/ Questions diverses non traitées dans les points précédents :

Mise en place d'une aide aux devoirs :

L'AIPE souhaite savoir si des enseignants seraient intéressés pour encadrer l'aide aux devoirs. En fonction, une étude sera faite auprès des familles. (La mairie mettant à disposition les locaux en cas de concrétisation du projet)

Quelques enseignants sont intéressés.

L'AIPE demande qu'un rappel des horaires méridiens soit fait :

Les groupes sanitaires 1 et 2 sortent à 11h30 et rentrent à 13h30 (ouverture du portail de 13h20 à 13h30).

Le groupe sanitaire 3 sort à 11h40 et rentre à 13h40 (ouverture du portail de 13h30 à 13h40).

Du fait du nombre faible d'enfants déjeunant à la maison, il arrive que l'entrée de 13h30 à 13h40 ne se fasse que par le petit portail.

Question est posée concernant les tarifs de la photographe :

La photographe proposera les mêmes tarifs que l'an dernier. Mme Wagler précise que les photos sont tous les ans de très haute qualité et que cette professionnelle est extrêmement bienveillante et agréable avec les enfants.

Le compte-rendu du conseil d'école sera transmis aux familles et aux membres du conseil par mail. L'AIPE relaiera également l'information aux familles.

Mme Wagler remercie les parents élus, la mairie et ses collègues pour leur aide et leur grande réactivité en cette période toujours aussi particulière. La séance est levée.

Levée de la séance: 19h35

Secrétaire de séance : Mme Korzine

**ECOLE ELEMENTAIRE
LA POMME DE PIN**
55 Chemin de la Pomme de pin
13580 LA FARE DES OLIVIERS
Tél : 04 90 58 58 08